

Riverview
Steel Co. Ltd.

8165, route Anchor, Windsor (Ontario) N8N 5B7
Tél. : 519-979-8255 ▪ Téléc. : 519-979-5799

Le 25 juillet 2018

Comité permanent du commerce international
Chambre des communes

Objet : Surtaxe des États-Unis (acier et aluminium)

Mesdames,
Messieurs,

Nous soumettons respectueusement nos observations au Comité afin que ses membres puissent évaluer l'effet qu'aura cette surtaxe sur la stabilité financière et les activités manufacturières des industries qui importent des produits de l'acier et les utilisent dans leur processus de fabrication. Nous invitons le Comité à en prendre connaissance et à réfléchir aux conséquences réelles auxquelles les entreprises canadiennes seront confrontées lorsque le Canada imposera sa propre surtaxe en guise de représailles. Le gouvernement du Canada doit agir rapidement afin d'atténuer les difficultés financières et l'incertitude qu'entraîne cette situation et d'éviter une crise dans le secteur manufacturier. Tout cela aura des effets notables sur le commerce transfrontalier, particulièrement pour les entreprises canadiennes qui ont besoin de ces produits pour leurs processus de fabrication, qu'il s'agisse d'entreprises de petite ou de grande taille.

Riverview Steel Co. Ltd. est une entreprise familiale fondée en 1988. Nous œuvrons dans le domaine de l'acier; les services que nous fournissons à nos clients du Canada et des États-Unis comprennent le refendage et la suppression de surface multipasse. Établis à Windsor, en Ontario, nous sommes fiers d'employer des travailleurs de la région. Notre usine fortement automatisée couvre plus de 100 000 pieds carrés. Nos activités consistent en grande partie à fournir des produits à nos clients du secteur automobile et d'autres secteurs de façon à répondre aux exigences de la fabrication juste à temps et aux besoins urgents. À titre de petit centre de service, nous sommes en mesure de répondre prestement aux besoins urgents de nos clients dans des situations où les grands centres de service ne peuvent le faire.

Le gouvernement du Canada a prévu un cadre et un processus qui permettent d'exonérer une entreprise de la surtaxe dans des circonstances particulières, exceptionnelles et probantes. Nous sommes profondément convaincus de satisfaire aux critères d'admissibilité à l'exemption. Riverview se spécialise dans des produits d'acier dont la qualité et la surface répondent aux

besoins de nos clients du secteur manufacturier. Signalons également que, dans la mesure du possible, l'acier en bobine provient du Canada et de producteurs d'acier canadiens.

Parmi les critères fixés pour l'exemption figurent les faibles stocks disponibles sur le marché canadien. Il est donc essentiel que le Comité sache que bon nombre de nos importations d'acier en bobine concernent de l'acier qui *n'est pas fabriqué au Canada*; elles n'ont donc *aucun effet néfaste* sur les producteurs d'acier canadiens. Riverview peut fournir des preuves qui proviennent de producteurs d'acier canadiens et démontrent qu'il n'est pas possible d'obtenir un certain produit ni des produits de remplacement auprès de fournisseurs canadiens ou d'autres pays que les États-Unis. Nous pourrions fournir ces données au Comité sur demande pour démontrer que ces importations n'ont pas d'effet négatif sur le marché canadien, puisque les producteurs canadiens ne sont pas en mesure de fournir certaines des surfaces et des qualités d'acier nécessaires à l'industrie.

Parmi les critères à satisfaire pour demander une exemption figurent aussi les effets indésirables que subirait l'économie canadienne. L'ajout d'une surtaxe de 25 % fera sûrement grimper le coût de production de nombreux objets, augmentation qui se répercutera ensuite sur les consommateurs. Par ailleurs, une situation inquiétante commence à se dessiner, puisque les producteurs canadiens incapables de composer avec la hausse des coûts se disent de plus en plus intéressés à déménager leurs activités de production aux États-Unis ou au Mexique. L'un des clients de Riverview nous a déjà informés que l'augmentation des coûts l'obligerait à quitter Woodstock, en Ontario, et à installer ses activités d'estampage aux États-Unis. Si cela se concrétise, ce travail ne reviendra pas au Canada.

Signalons, par ailleurs, que la situation actuelle entraîne une réduction considérable des importations de notre entreprise. Alors qu'avant l'imposition de la surtaxe, nous importions de 7 à 10 cargaisons par jour, nous n'en importons plus qu'une par jour. Ce changement a des conséquences néfastes non seulement pour Riverview, mais aussi pour l'ensemble des entreprises de la chaîne d'approvisionnement. Riverview subit aussi les conséquences de la surtaxe à titre d'exportateur, puisqu'elle exporte vers les États-Unis. Les droits douaniers que les États-Unis imposent aux entreprises canadiennes en vertu de l'article 232 alourdissent le fardeau de Riverview; ils font grimper les coûts des deux côtés de la frontière et nous amènent à réévaluer nos pratiques commerciales.

La surtaxe de 25 % a un effet considérable sur nos importations d'acier puisque le coût des matériaux bruts compte pour 90 % de la valeur totale des produits manufacturés. Résultat : il nous est impossible de demeurer rentables et de continuer à offrir à nos employés un milieu de travail stable. Alors que nous avons prévu embaucher deux nouvelles personnes, nous avons décidé récemment de ne pas procéder à ces embauches puisque nos besoins en main-d'œuvre ont diminué du fait de la surtaxe.

Nous prévoyons, en nous fondant sur nos importations de l'an dernier, que les frais liés à la surtaxe dépasseront les 15 millions de dollars pour Riverview. Les importations en question

concernent de l'acier en bobine qui N'EST PAS disponible au Canada. Les mesures punitives seront assurément source de difficultés financières pour notre entreprise, nos clients, nos employés et l'économie de la région.

Avant que notre environnement commercial ne soit frappé d'incertitude, nous envisagions une expansion. Nous pensions profiter d'une propriété de 11 acres adjacente à nos installations pour agrandir notre usine, installer une machine à refendre de pointe et embaucher de 20 à 25 nouveaux employés. Nous avons mis ces projets de côté jusqu'à ce que les risques associés à la surtaxe aient disparu.

En conclusion, il est essentiel que le gouvernement du Canada prenne rapidement des mesures afin de protéger les industries durement touchées par la surtaxe. Il doit donner priorité aux demandes de remise des droits de douane afin de favoriser des décisions et des actions à la fois positives et rapides qui permettront de maintenir la prospérité de l'économie canadienne et des entreprises qui soutiennent le secteur manufacturier.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération respectueuse.

Michael Anobile
Directeur et propriétaire
Riverview Steel Co. Ltd.

Bureau de Cheryl Hardcastle, députée

Le 20 juillet 2018

Le très honorable Justin Trudeau
Premier ministre du Canada
Bureau du premier ministre
80, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0A2

Objet : Exclusion relative aux droits de douane pour des produits qui ne sont pas fabriqués au Canada

Monsieur le Premier Ministre,

Je vous écris au sujet d'un enjeu très urgent qui concerne un employeur important de ma circonscription, Windsor-Tecumseh. J'appuie complètement la demande de Riverview Steel, qui demande d'être exemptée des droits de douane de 25 % concernant l'acier aluminé, numéro tarifaire 7210.69.10 et .20, de même que l'acier à forte résistance de qualité 500, numéro tarifaire 7225.30.

Comme ces éléments ne sont tout simplement pas produits au Canada, l'entreprise n'a pas d'autre choix que de les importer des États-Unis.

Riverview Steel indique qu'en raison de ce contexte particulier, les droits de douane feraient grimper ses coûts d'exploitation à un point tel qu'elle pourrait être forcée de fermer ses portes. Comme je l'ai déjà mentionné, Riverview Steel est un employeur important dans la région de Windsor-Essex, une région qui a déjà perdu des dizaines de milliers d'emplois du secteur manufacturier pendant les dernières décennies. Avec l'arrivée de droits de douane sur l'acier et l'aluminium – sans oublier la menace de l'ajout de droits de douane dans le secteur automobile – il est plus crucial que jamais de protéger les emplois de nos collectivités, et cela exige une capacité d'intervention judicieuse.

L'instabilité grandissante qui marque les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis menace sérieusement l'économie de notre région. Nous vous exhortons vivement à défendre avec nous les intérêts de notre région en approuvant la demande d'exemption des droits de douane présentée par Riverview Steel, une demande importante.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette situation et vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.

(signature)

Cheryl Hardcastle, députée
Windsor-Tecumseh